

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 1er janvier 2016 définit l'aidant de la manière suivante :

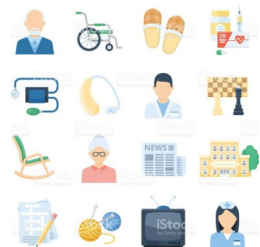
« L'aidant est une personne non professionnelle qui vient en aide de manière régulière pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie »



Nos engagements :

Conformément à la Charte de la Personne Agée Accueillie et la Charte de la Personne Handicapée, L'Ecoutille respecte :

- ⇒ La personne dans son identité, sa vie privée, sa dignité, sa liberté de choix et d'expression
- ⇒ La confidentialité des informations qui concernent le bénéficiaire



Accueil de Jour

Téléphone : 04.67.51.81.56

Courriel: cseecoutille@mr-frontignan.fr



Plateforme d'Accompagnement et de Répit
des Aidants familiaux du Bassin de Thau

Téléphone : 07.89.01.60.11

Courriel : par@mr-frontignan.fr

8, rue de la Glacière 34110 FRONTIGNAN

Dans le cadre de sa politique de développement durable, l'établissement organise les déplacements du personnel avec des voitures électriques



Maisons de
Retraite
Publiques

Frontignan - La Perrade

Pour les seniors :
L'accueil de jour



Pour Les proches aidants :
La plateforme
d'accompagnement
et de répit



L'E C O U T I L L E

Deux services

Qui sommes nous ?

Une équipe de professionnels à votre écoute et formés à l'accompagnement des familles touchées par une maladie neurodégénérative :

Maladie d'Alzheimer

Maladie de Parkinson

Démence à Corps de Lewy

Sclérose en plaque ou maladie de Charcot

L'équipe :

Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Psychologue

Ergothérapeute

Psychomotricienne

Cadre de santé

Assistante de Soins en Gériatrie

Aide Médico-Psychologique

Relaxologue

Musicothérapeute

Ouverture du service :

du Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Accueil de Jour

Objectifs :

- ⇒ Favoriser le maintien de l'autonomie par la stimulation et l'activité thérapeutique
- ⇒ Proposer des activités divertissantes au sein d'un groupe
- ⇒ Permettre à l'aidant des temps de répit

Activités :

- ⇒ Ateliers cognitifs
- ⇒ Ateliers manuels
- ⇒ Activités physiques
- ⇒ Ateliers bien-être et relaxation



Capacité et amplitude d'accueil :

15 personnes par jours

1 à 3 jours par semaine

9h à 16h30, du lundi au vendredi hors jours fériés

Le territoire :

Frontignan, Sète et alentours.

Tarif :

Le tarif de l'accueil de jour varie en fonction du GIR de la personne. Vous pouvez prétendre à des aides compensatoires selon la situation comme :

- L'Allocation Personnalisée d'autonomie
- L'Aide sociale extra-légale
- Le droit au répit

Plateforme d'Accompagnement Et de Répit des Aidants

Objectifs :

- ⇒ Ecoute et orientation
- ⇒ Solutions de répit et soutien de proximité
- ⇒ Rencontres personnalisées
- ⇒ Partage de moments conviviaux

L'équipe peut se déplacer à domicile vous rencontrer

Services non facturés :

- ⇒ Permanence téléphonique
- ⇒ Recherche de solutions adaptées à chaque situation
- ⇒ Soutien dans l'accès au droit et à l'information
- ⇒ Soutien psychologique
- ⇒ Solutions de répit ponctuelles au domicile
- ⇒ Organisation d'événements conviviaux



Le territoire : Les communes du bassin de Thau

